



LES DOCUMENTS DEMANDÉS POUR VOTRE INSCRIPTION :

- ☐ Dossier d'inscription complété ;
- ☐ Carte d'identité ou titre de séjour valide (à noter que si le justificatif expire pendant la formation, un nouveau sera à fournir un mois avant la rentrée) ;
- ☐ Une photo d'identité ;
- ☐ Attestation de PSC ou équivalent* ;
- ☐ Lettre de motivation ;
- ☐ Curriculum vitae à jour ;
- ☐ Attestation de recensement (délivrée par la mairie) ou l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou JAPD ;
- ☐ Certificat médical ([doc. Formation.S 89](#)) ;
- ☐ Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) (à partir de 18 ans), datant de l'année en cours. Vous pouvez le télécharger sur le site : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>.
- ☐ Le règlement par chèque ou virement de la somme due des frais d'inscriptions

*Equivalent au PSC :

- Premiers secours en équipes de Niveau 1 (PSE1) ;
- Premiers secours en équipes de Niveau 2 (PSE2) ;
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ;
- Attestation de Formation aux premiers secours (AFPS) ;
- Attestation de Formation aux gestes de premiers secours (AFGSU 1 ou 2) ;
- Sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours ;
- Sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes ;
- Marins pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets suivants : BE MOPOMPI ; BE MAPOV ou BE SELOG.

Tous ces diplômes doivent être en cours de validité

Traité par :



Je suis dispensé des TEP si je suis titulaire d'un des diplômes suivants :

➤ Pour le BPJEPS mention Haltérophilie / Musculation

- ☐ Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.
- ☐ Sportif de haut niveau en force athlétique inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.
- ☐ TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" option "cours collectifs" - RNCP37106. _ **TEP (*) Epreuve 1 et 3 uniquement**
- ☐ TEP (*) du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" option "haltérophilie musculation" - RNCP37106 _ **TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement**
- ☐ UC (*) 1 et 2 du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" - RNCP37106
- ☐ UC (*) 3 ou 4A du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" option "cours collectifs" - RNCP37106
- ☐ UC (*) 3 ou 4B du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" option "haltérophilie musculation" - RNCP37106
- ☐ UC (*) 3 et 4A du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" option "cours collectifs" - RNCP37106
- ☐ UC (*) 3 et 4B du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" option "haltérophilie musculation" - RNCP37106
- ☐ UC (*) 3 et 4A et 4B du BPJEPS (*) spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" - RNCP37106
- ☐ CQP animateur de loisir sportif option "activités gymniques d'entretien et d'expression" - RNCP38820 _ **Epreuve 3 des TEP (*)**
- ☐ CQP instructeur fitness option "cours collectifs" - RNCP36458 _ **Epreuve 3 des TEP (*)**
- ☐ CQP instructeur fitness option "musculation et personal training" - RNCP36458 _ **Epreuve 2 des TEP (*)**
- ☐ Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFHM (*) _ **TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement**
- ☐ Brevet fédéral 2 moniteur ou "coach haltéro" ou "coach musculation fonctionnelle" délivré par la FFHM* _ **TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement**
- ☐ Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFHM (*) _ **TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement**
- ☐ Brevet fédéral 1 initiateur délivré par la FFForce (*) _ **TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement**
- ☐ Brevet fédéral 2 moniteur délivré par la FFForce (*) _ **TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement**
- ☐ Brevet fédéral 3 entraîneur délivré par la FFForce (*) _ **TEP (*) Epreuve 1 et 2 uniquement**
- ☐ Brevet fédéral animateur "BFA" activités de la forme délivré par l'UFOLEP (*) _ **TEP (*) Epreuve 3 uniquement**
- ☐ Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF (*) _ **TEP (*) Epreuve 3 uniquement**

(*) UC : unité capitalisable.

TEP : test d'exigences préalables.

BPJEPS : brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.

FFHM : Fédération française d'haltérophilie, musculation.

FFForce : Fédération française de force.

UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique.

Tous ces diplômes doivent être en cours de validité